



CFDT-Équipement

30, passage de l'Arche

92055 LA DÉFENSE Cedex

tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05

courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net

Internet : www.ufe-cfdt.org

- Compte rendu de la
- Réunion SPES - syndicats

23 Juin 2008

Présidée par Corinne ETAIX, chef du SPES (service du pilotage et de l'évolution des services) du SG MEEDDAT assisté de **Daniel PFEIFFER** (SPES), d'un représentant du ministère du logement et de **JC Ruyschaert** futur DRH, cette réunion « d'échange » était la première organisée sur les DREAL, plus d'un mois après la publication de la circulaire FILLON actant leur création. (A noter l'absence de représentant du MEIE pour la composante DRIRE)

La CFDT était représentée par Hubert LEBRETON, Yannick LE DEUN, Albert AMBOISE et Olivier CHERCHI

C. ETAIX annonce que des « groupes formels d'échange » (elle n'a pas employé le terme concertation) seront constitués après les élections et la mise en place du CTPM (donc pas avant septembre).

Les interventions liminaires des différentes organisations syndicales (CGT, FO, FSU, UNSA, SUI Solidaires) ont dénoncé l'absence de concertation préalable à la création des DREAL et l'incohérence du calendrier. Elles ont été également unanime à revendiquer un cadrage national. La date du 1^{er} janvier 2009, qui ne laisse aucun espace à la concertation, est unanimement rejetée.

Ces préoccupations rejoignent celle de la CFDT (cf. déclaration liminaire en PJ)

En réponse C. ETAIX annonce que le projet de décret créant les DREAL nous a été envoyé pour que nous puissions exprimer nos observations (la CFDT s'étonne de ne pas l'avoir reçu) Il doit être examiné au CTPM de septembre pour envoi au CE et publication avant la fin de l'année.

Elle nous présente un diaporama sur la création des DREAL qui confirme l'absence de prise en compte de la concertation avec les organisations syndicales pour élaborer un cadrage national, mais qui identifie les différents thèmes à expertiser par l'administration en différenciant ceux considérés comme prioritaires.

Sur la date du premier janvier 2009, c'est une décision du Premier ministre et l'administration ne peut qu'exécuter.

Les organisations syndicales unanimes (la CGT ne s'est pas franchement exprimée sur le sujet) **demandent que Corinne ETAIX Transmette au ministre leur proposition de report au 01/01/2010 pour laisser le temps nécessaire à la concertation.**

La CFDT a fait état de l'accord sur la modernisation du dialogue social dans la fonction publique pour demander l'ouverture de négociations sur tous les sujets identifiés comme à « expertiser » par l'administration (la gestion des compétences et formations, les mobilités, les mesures d'accompagnement, les instances de concertation sociale, l'action sociale, l'hygiène et la sécurité, l'ARTT, la LOLF, la gestion budgétaire et comptable,...). C'est un préalable à la mise en place des DREAL et nécessaire à la détermination du cadrage national. Certains thèmes considérés comme non prioritaires par l'administration le sont pour les organisations syndicales.

La CFDT rappelle que le travail a déjà été engagé avec la création des groupes de travaux thématiques pour l'expérimentation DRIRE-DIREN et qu'il suffit de la relancer en l'étendant aux DRE.

En réponse le DRH renvoie à la mise en place du CTPM pour formaliser la concertation mais n'exclut pas des « réunions informelles ».

Arbitrages RGPP sur l'articulation région/département : C. ETAIX confirme le caractère alambiqué de la rédaction des documents issus du CMPP du 11 juin sur le volet départemental. Le MEEDDAT maintient sa position au sujet du rattachement des Groupes de Subdivisions des DRIRE à la DREAL mais les arbitrages ne sont pas encore gagnés.

Discours de Cahors et généralisation de l'expérimentation OSE aux départements de la région MIDI-PY : pour C. ETAIX cela n'a pas d'incidence sur la création de la DREAL.

Missions ayant vocation à quitter la DREAL : (inspection du travail et missions développement industriel et métrologie des DRIRE) : pour les agents exerçant ces missions il y a continuité de l'action de l'Etat et cette continuité peut être assurée par les mêmes agents au sein des DREAL pour le compte des autres ministères dans l'immédiat.

Instances de concertation : l'administration confirme la disparition juridique des CTPS DRIRE et inter-DIREN (il n'existe pas de structure inter-DRE) et s'interroge sur la création d'une structure inter-DREAL au niveau national, elle semble privilégier la gestion de tous les dossiers par le CTPM.

Au niveau local les CTPR DRIRE, DIREN et DRE seront maintenus jusqu'à la mise en place du CTPR DREAL et pourront être réunis ensemble.

Le DGPA présent n'exclut pas la création d'un CTP (type RBOP) sur l'ensemble des services de la région pour discuter des questions essentielles comme la stratégie, les effectifs, les choix organisationnels... La CFDT est intervenue pour indiquer qu'il fallait rapidement mettre cette structure en place conforme à ces demandes maintes fois répétées.

Mer : Réponse de C. ETAIX à la question CFDT : le discours du ministre prévoit 4 directions des façades maritimes et des services départementaux dont le positionnement n'est pas défini à ce jour mais qui devront s'intégrer dans les futures structures départementales. La répartition littoral/départemental n'est pas figée.

La Direction de façade maritime est un service autonome qui n'impacte pas les DREAL. Nous avons réagi sur l'absence totale de concertation sur ces questions essentielles d'organisation des services maritimes en rappelant aussi notre demande d'expérimentation d'une fusion DDE/DDA et DDAM dans le finistère.

Les lettres de mission des 9 préfigurateurs (sauf Champagne – Ardennes) ont été communiquées en fin de réunion.

En conclusion C. ETAIX affiche son accord de principe pour la mise en place de la concertation demandée par les organisations syndicales mais ne peut nous proposer de calendrier. Elle envisage une nouvelle « rencontre pour faire le point » en septembre

Le calendrier sera proposé par le DRH au prochain CTPM (donc après sa mise en place) et comme les discussions ne pourront être bouclées en un mois ou deux « elles ne peuvent être un préalable à la mise en place des DREAL »

La CFDT confirme son désaccord sur l'absence de concertation et sa demande de report de la date du 1^{er} janvier 2009 pour la création des premières DREAL et en saisira le Premier Ministre puisque le MEEDDAT se retranche derrière sa circulaire du 15 mai.